

MF/MB

SEANCE DU 14 JANVIER 2008

2008/8711 - APPEL D'OFFRES RELATIF A DES TRAVAUX A BONS DE COMMANDE A REALISER SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LYON POUR L'ANNEE 2008 ET EVENTUELLEMENT 2009, 2010 - REVETEMENTS MINCES - SECTEURS 5E ET 9E ARRONDISSEMENTS - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 23 octobre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à un montant annuel minimum de 80 000 euros HT et annuel maximum de 320 000 euros HT.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2007 a statué ainsi :

Le marché de travaux à bons de commandes – revêtements minces pour le secteur 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements a été attribué à la Société Comptoir des Revêtements, située 45, rue du Marais- 69100 Villeurbanne.

- Montant annuel minimum de : 80 000 €
- Montant annuel maximum de : 320 000 €. »

Vu la délibération du 23 octobre 2007 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 décembre 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

### **DELIBERE**

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché ci-après :

marché de travaux à bons de commandes – revêtements minces pour le secteur 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements attribué à la Société Comptoir des Revêtements, située 45, rue du Marais- 69100 Villeurbanne.

- Montant annuel minimum de : 80 000 €
- Montant annuel maximum de : 320 000 €. »

-les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatif à l'appel d'offres pour les travaux à bons de commande à réaliser sur le Patrimoine de la Ville de Lyon pour l'année 2008, et éventuellement 2009, 2010 - Revêtements minces dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE